

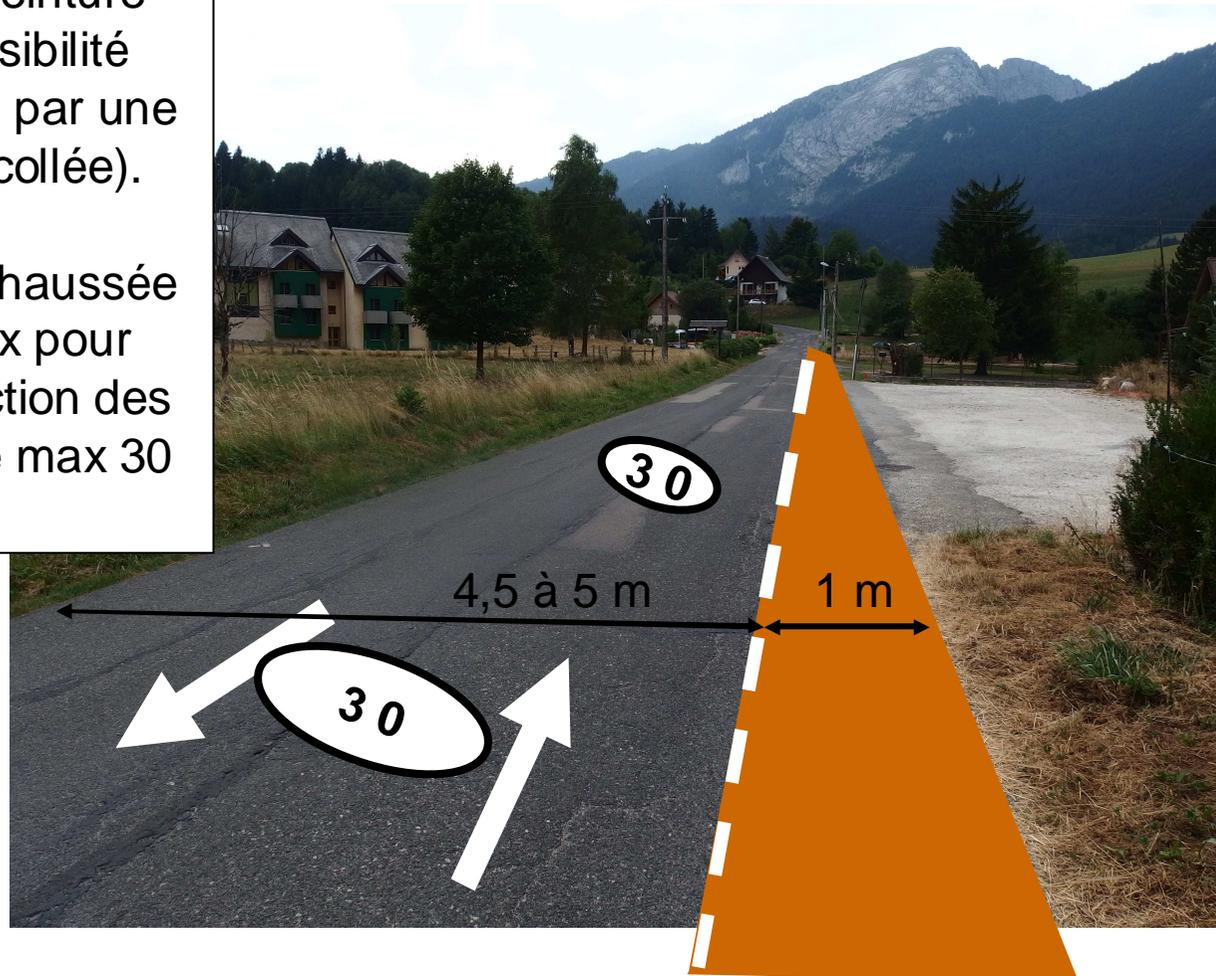
Entre l'école et le lotissement



Devant l'école

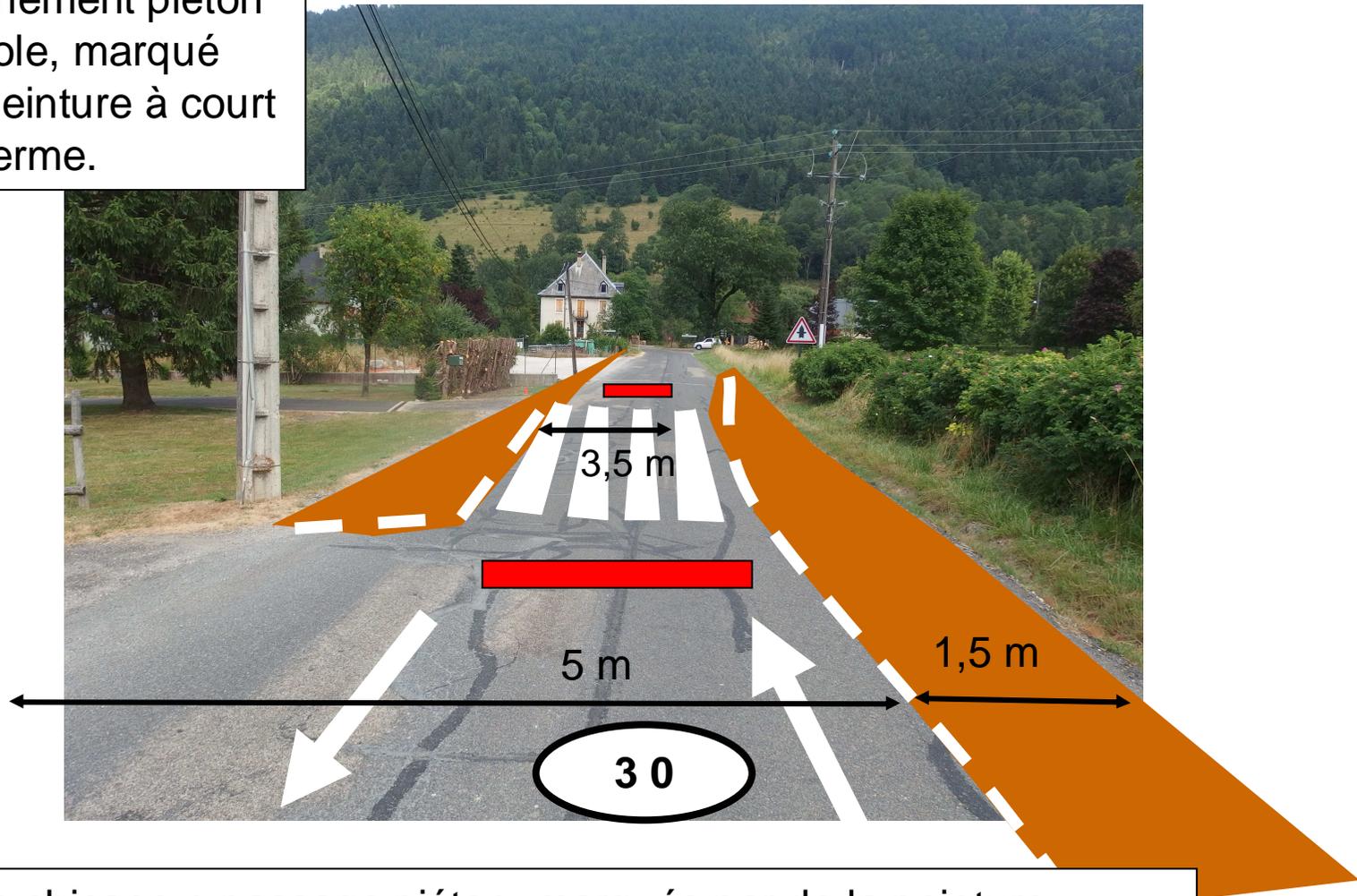
Création d'un cheminement piéton, par un marquage peinture (étudier la possibilité d'une séparation par une petite bordure collée).

Maintien d'une chaussée à 5 mètres max pour inciter à la réduction des vitesses (vitesse max 30 km/h)



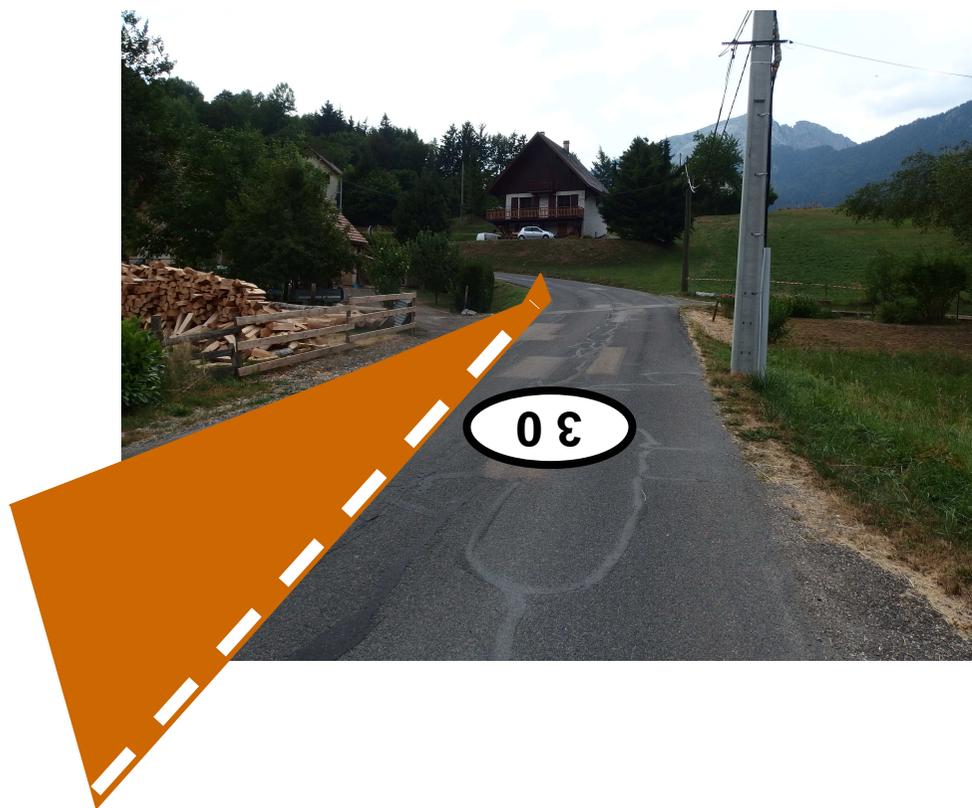
Entre l'école et le lotissement

Un cheminement piéton
côté école, marqué
par de la peinture à court
terme.



Une chicane + passage piéton, marqués par de la peinture
à court terme.

Devant l'école et le lotissement



A l'heure de la rentrée de l'école

- Dès la rentrée de septembre, demander aux parents de :
 - stationner leur véhicule sur les emplacements aménagés à cet effet
 - laisser les cheminements piétons libres avec leur voiture, et ne pas gêner la visibilité des enfants à pied
 - quand cela est possible, d'amener les enfants à l'école autrement qu'en voiture
- Aménager des stationnements pour les vélos